

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 341

16 avril 2005

SOMMAIRE

Aerium Properties III, S.à r.l., Luxembourg	16326	Fivecom S.A., Luxembourg	16337
Alimentary Investment Company S.A., Luxembourg-Kirchberg	16341	Fivecom S.A., Luxembourg	16339
Apparatur Verfahren S.A.H., Luxembourg	16360	Fraser Holding S.A., Luxembourg	16356
Auto Sport Diffusion S.A., Strassen	16357	G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg	16366
Bagi Holding S.A., Luxembourg	16349	Gemplus International S.A., Luxembourg	16355
Baou S.A., Luxembourg	16367	Gestfin, Sicav, Luxembourg	16353
Blemox S.A.H., Strassen	16364	GNA S.A.H., Luxembourg	16359
Blumensonne Holding S.A., Luxembourg	16357	Harlstone S.A.H., Luxembourg	16367
Brookfield Properties (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	16331	Immo Real S.A., Luxembourg	16365
BSI-Multinvest, Sicav, Luxembourg	16348	Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg	16351
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	16368	J & P Transervice S.A. Holding, Luxembourg	16345
C.M. International S.A., Luxembourg	16360	Lakumo Holding S.A., Luxembourg	16351
Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg	16353	Layers Holding S.A., Luxembourg	16352
Capital Multi Strategies, Sicav, Luxembourg	16366	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	16358
Castillon International S.A., Luxembourg	16364	Lux-Euro-Stocks Sicav, Luxembourg	16359
CB Accent Lux, Sicav, Luxembourg	16361	Marest Lux, S.à r.l.	16368
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	16346	Marfiar S.A., Luxembourg	16351
Chronos S.A.H., Luxembourg	16353	Mathur S.A.H., Luxembourg	16359
COPLA-Consortium de Placements S.A.H., Luxembourg	16365	Munster S.A., Luxembourg	16339
Conventum, Sicav, Luxembourg	16353	Munster S.A., Luxembourg	16340
Covam Holding S.A., Luxembourg	16348	Nacarat S.A., Luxembourg	16352
Dakumo Holding S.A., Luxembourg	16352	Narai S.A., Luxembourg	16343
DCF Fund (I), Sicav, Luxembourg	16362	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	16366
DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg	16362	Niramore International S.A., Luxembourg	16356
Dorzine Finance S.A.H., Luxembourg	16362	Pan-Holding, Sicav, Luxembourg	16347
Eagle Energy Group S.A., Luxembourg	16368	Piskol S.A.H., Luxembourg	16364
Eastman Europe S.A., Strassen	16358	Plastic Européen S.A., Luxembourg	16322
Eoliolux S.A., Luxembourg	16363	Prime Pension, BGL ASSEP B	16345
Eraculus Investments S.A., Luxembourg	16364	Sat Investments S.A., Luxembourg	16346
Eremis Holding S.A., Luxembourg	16348	Scheffer Participations S.A., Luxembourg	16367
EuroFundLux, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg	16354	Société Financière Saka Holding S.A., Luxembourg	16360
EuroFundLux, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg	16361	Sodevim S.A.H., Luxembourg	16365
Eurofonprofit, Sicav, Luxembourg	16358	Space Sat S.A., Luxembourg	16322
F.A.M. Personal Fund, Sicav, Luxembourg	16349	Suluxan Holding S.A., Luxembourg	16363
Farki Invest S.A., Luxembourg	16363	Synerfin S.A.H., Luxembourg	16363
Financière B.P.P. S.A., Luxembourg	16347	Transac S.A., Bertrange	16342
Financière du Glacis S.A., Luxembourg	16357	Uniforinvest S.A., Luxembourg	16344
Financière Hamptons S.A., Luxembourg	16349	Vialdo Holding S.A., Luxembourg	16367
		Volefin S.A.H., Luxembourg	16352
		Walnut S.A.H., Luxembourg	16360
		Zandoli Holding S.A., Luxembourg	16357

PLASTIC EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.832.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 10 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Augusto Maggiori, expert comptable, demeurant à Padoue (Italie).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107604.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

SPACE SAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.852.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SPACE SAT S.A. (hereinafter referred to as the «Company»), a Luxembourg public company («société anonyme»), with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 75.852, incorporated by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated May 16, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 661 of September 15, 2000, and whose articles of association have been last amended by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, dated December 4, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 718 of May 10, 2002.

The meeting is chaired by Ms Linda Korpel, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité, Syrdall, L-5365 Münsbach.

The chairman appointed as secretary Mr François Lerusse, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité, Syrdall, L-5365 Münsbach.

The meeting elected as scrutineer Ms Laetitia Ambrosi, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité, Syrdall, L-5365 Münsbach.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholder present or represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the three hundred twenty (320) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase by an amount of twenty-five million nine hundred thousand Euro (EUR 25,900,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to twenty-five million nine hundred thirty-two thousand Euro (EUR 25,932,000.-) by the issue of two hundred fifty-nine thousand (259,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

2. Waiver of its preferential subscription right by FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., a public company («société anonyme») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 75.646, in favor of BASMIC LIMITED, an entity existing and incorporated under the laws of Ireland, with registered office at Kingston House, 64, Patrick Street, Dun Laoghaire, Co Dublin, Ireland, company registration number 385901.

3. Subscription and full payment by BASMIC LIMITED, prenamed, of all the two hundred fifty-nine thousand (259,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, in the total nominal value of twenty-five million nine hundred thousand Euro (EUR 25,900,000.-) together with a share premium of forty-eight Euro (EUR 48.-), by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property) which are to be transferred to and accepted by the Company at the value of twenty-five million nine hundred thousand forty-eight Euro (EUR 25,900,048.-)

4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-), représenté par deux cent cinquante-neuf mille trois cent vingt (259.320) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five million nine hundred thousand Euro (EUR 25,900,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) to twenty-five million nine hundred thirty-two thousand Euro (EUR 25,932,000.-) by the issue of two hundred fifty-nine thousand (259,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The meeting resolved to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by the Company's sole shareholder, FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., a public company («société anonyme») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 75.646, on the two hundred fifty-nine thousand (259,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, issued with a total share premium of forty-eight Euro (EUR 48.-), in favour of BASMIC LIMITED, an entity existing and incorporated under the laws of Ireland, with registered office at Kingston House, 64, Patrick Street, Dun Laoghaire, Co Dublin, Ireland, company registration number 385901.

Subscription - Payment

Thereupon BASMIC LIMITED, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all the two hundred fifty-nine thousand (259,000) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, with payment of a total share premium of forty-eight Euro (EUR 48.-), by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to the Company at the value of twenty-five million nine hundred thousand forty-eight Euro (EUR 25,900,048.-)

The assets and liabilities contributed to the Company have been dealt with in a report issued on November 16, 2004 by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 259,000 shares of EUR 100 each to be issued together with a total share premium of EUR 48. The total value of the contribution is EUR 25,900,048.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Evidence of the transfer of all assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a copy of the contribution agreement dated November 16, 2004.

The above-mentioned report and contribution agreement as well as a balance sheet of BASMIC LIMITED, prenamed, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Effective implementation of the contribution

BASMIC LIMITED, through its proxy holder, declared that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Variable rate capital tax exemption request

Considering that it concerns contributions in kind of all assets and liabilities of an Irish resident limited company (BASMIC LIMITED) to a Luxembourg resident company (the Company), the Company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for tax exemption.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. (first paragraph).** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-), représenté par deux cent cinquante-neuf mille trois cent vingt (259.320) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight thousand euro (8,000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE SAT S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 75.852, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 661 du 15 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 718 du 10 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Linda Korpel, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le président désigne comme secrétaire M. François Lerusse, employé, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Laetitia Ambrosi, employée, ayant son adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par un montant de vingt-cinq millions neuf cent mille Euro (EUR 25.900.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante-neuf mille (259.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

2. Renonciation à son droit de souscription préférentiel par FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, constituée et existante selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 75.646, en faveur de BASMIC LIMITED, une société constituée et existante selon le droit d'Irlande, ayant son siège social au Kingston House, 64, Patrick Street, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande, enregistrée sous le numéro 385901.

3. Souscription et libération intégrale par BASMIC LIMITED, prénommée, de l'intégralité des deux cent cinquante-neuf mille (259.000) nouvelles actions d'une valeur nominal de cent Euro (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de quarante-huit Euro (EUR 48,-), par apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels seront par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de vingt-cinq millions neuf cent mille quarante-huit Euro (EUR 25.900.048,-).

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-), représenté par deux cent cinquante-neuf mille trois cent vingt (259.320) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions neuf cent mille Euro (EUR 25.900.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante-neuf mille (259.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la renonciation à son droit de souscription préférentiel par FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, constituée et existante selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 75.646, sur les deux cent cinquante-neuf mille (259.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de quarante-huit Euro (EUR 48,-), en faveur de BASMIC LIMITED, une société valablement constituée et existante selon le droit d'Irlande, ayant son siège social au Kingston House, 64, Patrick Street, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande, enregistrée sous le numéro 385901.

Souscription - Paiement

BASMIC LIMITED, prénommée, par la voie de son représentant, déclare souscrire à l'intégralité des deux cent cinquante-neuf mille (259.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale de quarante-huit Euro (EUR 48,-), par apport en nature de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à la Société à la valeur de vingt-cinq millions neuf cent mille quarante-huit Euro (EUR 25.900.048,-).

Les actifs et passifs de la société ont fait l'objet d'un rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 259,000 shares of EUR 100 each to be issued together with a total share premium of EUR 48. The total value of the contribution is EUR 25,900,048.»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Preuve du transfert de ces actifs a été donné au notaire soussigné au moyen d'une copie du contrat d'apport daté du 16 novembre 2004.

Lesdits rapport et contrat d'apport, ainsi que le bilan de la société BASMIC LIMITED, prénommée, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Réalisation effective de l'apport

BASMIC LIMITED, par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit d'apports en nature de tous les actifs et passifs d'une société résidente irlandaise à responsabilité limitée (BASMIC LIMITED) à une société anonyme résidente Luxembourgeoise (la Société), la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions neuf cent trente-deux mille Euro (EUR 25.932.000,-), représenté par deux cent cinquante-neuf mille trois cent vingt (259.320) actions de cent Euro (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblée générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Korpel, F. Lerusse, L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 79, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

J. Elvinger.

(001659.3/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 105.152.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., a limited partnership with shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the appearing person acting in her here above stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l.

Art. 5 Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 22, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001506.3/202/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.464.

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on the 21st of April, in process of registration at Luxembourg Trade Register section B, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 173,386,200.- (one hundred and seventy-three million three hundred and eighty-six thousand two hundred US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) to USD 173,401,200.- (one hundred and seventy-three million four hundred and one thousand two hundred US Dollars) by the issue of 5,779,540 (five million seven hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty) new shares with a par value of USD 30.- (thirty US Dollars) each

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar and having its registered office at International Commercial Centre Casemates Square, Box 411, Gibraltar

3.- Acceptance by the managers of BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

4.- Updating of the corporate capital of the company by the cancellation of 499 (four hundred and ninety-nine) own shares held by the company in its portfolio, so as to bring it to USD 173,386,230.- (one hundred seventy-three million three hundred eighty-six thousand two hundred thirty US Dollars)

5.- Amendment of article 8 (eight) of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

First resolution

The companies:

- CARENA-BANCORP EQUITIES LIMITED, a company incorporated under the laws of Québec, having its registered office at BCE Place, 181 Bay St, Suite 330 Toronto, Ontario, M5J 2T3, Canada;

- BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at International Commercial Centre, Casemates Square, Box 411, Gibraltar.

exercising the powers devolved to the general meeting of partners, decide to increase the issued share capital by an amount of USD 173,386,200.- (one hundred and seventy-three million three hundred and eighty-six thousand two hundred US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) to USD 173,401,200.- (one hundred and seventy-three million four hundred and one thousand two hundred US Dollars) by the issue of 5,779,540 (five million seven hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty) new shares with a par value of USD 30.- (thirty US Dollars) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed.

Second resolution

The partners accept the subscription of the new shares by BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed, for all the 5,779,540 (five million seven hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the afore-named company BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 5,779,540 (five million seven hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, prenamed, this property being composed of:

Assets:

- a participation of 75,186 (seventy-five thousand one hundred eighty-six) shares of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each, representing 100% (hundred per cent) of the issued share capital of BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) RT, a Hungarian company; this participation being valued at USD 173,405,866.- (one hundred seventy-three million four hundred and five thousand eight hundred sixty-six US Dollars);

- a participation of 499 (four hundred and ninety-nine) shares of USD 30.- (thirty US Dollars) each, representing 99.99% (ninety-nine point ninety-nine per cent) of the issued share capital of BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg company; this participation being valued at USD 14,970.- (fourteen thousand nine hundred and seventy US Dollars);

- cash at bank for an amount of USD 4,294.- (four thousand two hundred and ninety-four US Dollars);

- a promissory note granted to TRILON INTERNATIONAL Inc. in the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) together with USD 15.- (fifteen US Dollars) by way of interest accrued thereon.

Liabilities:

- accruals for a total amount of USD 43,938.- (forty-three thousand nine hundred and thirty-eight US Dollars);

- a shareholder's interest free loan of USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars).

and any and all additional assets and liabilities held by BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, known and unknown.

The assets and liabilities above-mentioned are contributed with all the rights, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at USD 173,386,200.- (one hundred and seventy-three million three hundred and eighty-six thousand two hundred US Dollars).

BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, subscriber here represented as stated here above requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital.

Euro Assessment

The contribution is valued at EUR 145,886.580.- considering the European Central Bank rate exchange rate on April 23, 2004, set at USD 1.1885 against €1.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, and by its recent balance sheet, unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, contributor here represented as stated here above, declares that:

a) About the participation in BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) Rt:

- the shares of BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) Rt are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- it is the owner of the shares;
- all formalities shall be carried out in Hungary in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.
- b) About the cash:
 - the cash at bank plus interest is contributed at its nominal value and that all the formalities concerning the transfer of the bank account shall be carried out in order to render the transfer effective.
- c) About the promissory note:
 - the promissory note is contributed at its nominal value (including accrued interest)
 - a written notice of assignment has been sent to the debtor for the assignment of the promissory note as at the effective date of the contribution
 - all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer of this promissory note and to render it effective anywhere and toward any third party.
- d) About the accruals:
 - Written consent has been given by the creditors for the transfer of these debts to BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- e) About the shareholder's loan:
 - the shareholder's loan is contributed at its nominal value
 - a deed of novation in relation with the shareholder's loan from CAC (1974) PROPERTIES LIMITED will be executed by CAC (1974) PROPERTIES LIMITED, BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED and BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.
 - all formalities shall be carried out in order to formalise the transfer of this shareholder's loan and to render it effective anywhere and toward any third party.

The contributor declares also that:

- the assets and liabilities as at April 23rd, 2004 and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet
- there are no events which would render such valuation as of the date hereof different
- the valuation rules are appropriate as regards to the circumstances

Managers' intervention

Thereupon intervene

- Mr Keith Hyde, manager, with professional address at BCE Place, 181 Bay St, Suite 330, Toronto, Ontario, M5J 2T3;
 - Mr Dominique Robyns, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Mr Xavier Pauwels, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- here represented by Patrick Van Hees, prenamed by virtue of a proxy that will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, personally and legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The meeting decides to update the corporate capital by the cancellation of 499 (four hundred and ninety-nine) own shares held by the company in its portfolio, after the here above stated contribution, so as to bring it to USD 173,386,230.- (one hundred seventy-three million three hundred eighty-six thousand two hundred thirty US Dollars).

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 8 (eight) of the Articles of Incorporation to read it as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 173,386,230.- (one hundred seventy-three million three hundred eighty-six thousand two hundred thirty US Dollars), represented by 5,779,541 (five million seven hundred and seventy-nine thousand five hundred and forty-one) shares of USD 30.- (thirty US Dollars) each.»

Pro rata Contribution Tax Payment Exemption Request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of a company having its registered office in an European Economic Community State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand euros.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 21 avril 2004, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 173.386.200,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cents US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- (quinze mille US Dollars) à USD 173.401.200,- (cent soixante-treize millions quatre cent et un mille deux cents US Dollars) par l'émission de 5.779.540 (cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 30,- (trente US Dollars) chacune

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) de BROOKFIELD (GIBALTAR) LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social à International Commercial Centre, Casemates Square, Box 411, Gibraltar

3.- Acceptation par les gérants de BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

4.- Mise à jour du capital social de la société par annulation de 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à USD 173.386.230,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cent trente US Dollars)

5.- Modification afférente de l'article 8 (huit) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les sociétés

- CARENA-BANCORP EQUITIES LIMITED, une société constituée suivant le droit du Québec et ayant son siège social à BCE Place, 181 Bay St, Suite 330 Toronto, Ontario, M5J 2T3, Canada

- BROOKFIELD (GIBALTAR) LIMITED, une société constituée suivant le droit de Gibraltar et ayant son siège social à International Commercial Centre, Casemates Square, Box 411, Gibraltar

exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 173.386.200,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cents US Dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 15.000,- (quinze mille US Dollars) à USD 173.401.200,- (cent soixante-treize millions quatre cent et un mille deux cents US Dollars) par l'émission de 5.779.540 (cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 30,- (trente US Dollars) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par BROOKFIELD (GIBALTAR) LIMITED, pré-désignée, pour l'intégralité des 5.779.540 (cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 5.779.540 (cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, prédésignée, ce patrimoine se composant de:

Actifs:

- une participation de 75.186 (soixante quinze mille cent quatre vingt six) actions d'un montant de USD 1.000,- (mille US Dollars) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital souscrit de BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) Rt, une société de droit hongrois; cette participation est évaluée à USD 173.405.866,- (cent soixante-treize millions quatre cent cinq mille huit cent soixante-six US Dollars);

- une participation de 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales d'un montant de USD 30,- (trente US Dollars) chacune, représentant 99,99% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du capital souscrit de BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois; cette participation est évaluée à USD 14.970,- (quatorze mille neuf cent soixante-dix US Dollars);

- des avoirs bancaires pour un montant de USD 4.294,- (quatre mille deux cent quatre-vingt-quatorze US Dollars);

- une créance accordée à TRILON INTERNATIONAL Inc. pour un montant nominal de USD 20.000,- (vingt mille US Dollars), avec les intérêts de USD 15,- (quinze US Dollars).

Passifs:

- des provisions pour un montant de USD 43.938,- (quarante-trois mille neuf cent trente-huit US Dollars);

- une avance actionnaire ne portant pas intérêt pour un montant de USD 15.000,- (quinze mille US Dollars).

ainsi que tout actif ou passif supplémentaire détenu par BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, connu ou inconnu.

Les actifs et passifs listés ci-dessus sont apportés avec tous les droits, engagements et obligations, connus ou inconnus qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 173.386.200,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cents US Dollars).

BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, le souscripteur représenté comme dit ci-avant, déclare que la valeur totale de l'apport fait à BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l. doit être considérée comme du capital.

Evaluation en euros

L'apport est évalué à EUR 145.886.580,- en considérant le taux de change appliqué par la Banque Centrale Européenne le 23 avril 2004, à savoir USD 1,1885 pour €1,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED et de sa situation bilantaire récente, inchangée à ce jour.

Réalisation effective de l'apport

BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Concernant la participation dans BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) RT:

- les actions de BROOKFIELD PROPERTIES (EUROPE) RT sont entièrement libérées;

- ces actions sont nominatives;

- il n'existe aucun droit de pré-emption ou autre droit en vertu duquel toute personne serait habilitée à demander qu'une ou plusieurs actions lui soit transférée(s);

- ces actions sont librement cessibles et ce légalement et conventionnellement;

- il est le propriétaire des actions;

- toutes les formalités seront remplies en Hongrie afin de formaliser le transfert de ces actions et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

b) Concernant les avoirs en banque:

- les avoirs en banque ainsi que les intérêts sont apportés à leur valeur nominale et toutes les formalités relatives au transfert du compte bancaire seront remplies afin de rendre le transfert effectif.

c) Concernant la créance:

- la créance est apportée à sa valeur nominale (intérêts courus inclus)

- une notice de transfert a été envoyée au débiteur pour le transfert de la créance à partir de la date effective de l'apport

- toutes les formalités seront remplies afin de formaliser le transfert de cette créance et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

d) Concernant les provisions:

- Un accord écrit a été donné par les créanciers pour le transfert de ces dettes à BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

e) Concernant l'avance actionnaire:

- l'avance actionnaire est apportée à sa valeur nominale

- un contrat en relation avec le transfert de l'avance actionnaire de CAC (1974) PROPERTIES LIMITED sera exécuté par CAC (1974) PROPERTIES LIMITED, BROOKFIELD (GIBRALTAR) LIMITED et BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

- toutes les formalités seront remplies afin de formaliser le transfert de cette avance actionnaire et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

L'apporteur déclare également que:

- les actifs et passifs à la date du 23 avril 2004, ainsi que les règles d'évaluation sont consignés dans le bilan ci-annexé;

- il n'y a aucun évènement ultérieur à la date du bilan qui pourrait modifier cette évaluation;

- les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- Monsieur Keith Hyde, gérant, ayant son adresse professionnelle à BCE Place, 181 Bay St, Suite 330, Toronto, Ontario, M5J 2T3;

- Mr Dominique Robyns, gérant, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Xavier Pauwels, gérant, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

ici représentés par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérant de la société BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement engagés en leurs qualités de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une mise à jour du capital social par annulation de 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille, de sorte à le ramener à USD 173.386.230,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cent trente US Dollars).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 173.386.230,- (cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-six mille deux cent trente US Dollars), divisé en 5.779.541 (cinq millions sept cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quarante et une) parts sociales d'une valeur nominale de USD 30,- (trente US Dollars).»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société de capitaux ayant son siège dans la Communauté Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

J. Elvinger.

(001658.3/211/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

FIVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 69.638.

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FIVECOM S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 531 du 10 juillet 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 676 du 1^{er} juillet 2004.

La Société est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.638.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Giordano, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Florence Calamari, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille trois cent quarante-quatre (3.344) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille quatre cent quarante (33.440,- EUR) sont toutes présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille quatre cent quarante euros (33.440,- EUR) à un montant de huit millions deux cent trente-trois mille quatre cent quarante euros (8.233.440,- EUR), par l'émission de huit cent vingt mille (820.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2.- Constatation que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire, renoncer à leur droit préférentiel de souscription et souscription de la totalité des huit cent vingt mille (820.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par:

la société TREFINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 55.060),

et libération entière de chacune de ces actions nouvelles par un apport en nature; attribution des actions nouvellement émises au souscripteur susnommé en contrepartie de ses apports; et reconnaissance de la réalisation de l'augmentation de capital.

3.- Approbation par l'assemblée du rapport du réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, établi à cet effet (apport autre qu'en numéraire) pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

4.- Réduction de capital social à concurrence d'un montant de huit millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante euros (8.183.440,- EUR) afin de le ramener de son montant après augmentation de huit millions deux cent trente-trois mille quatre cent quarante euros (8.233.440,- EUR) à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par annulation de huit cent dix-huit mille trois cent quarante-quatre (818.344) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), duquel un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (7.783.527,99 EUR) est utilisé pour couvrir les pertes reportés de la Société, au 31 décembre 2003, et un montant de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent douze euros et un cent (399.912,01 EUR) est transféré à une réserve libre.

5.- Modification de l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société comme suit, afin de refléter l'augmentation et la réduction du capital social de la Société:

Art. 3. premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois mille quatre cent quarante euros (33.440,- EUR) à un montant de huit millions deux cent trente-trois mille quatre cent quarante euros (8.233.440,- EUR) par l'émission de huit cent vingt mille (820.000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à libérer intégralement par un apport en nature, les actions nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et décide d'admettre la société TREFINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 33, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.060, à la souscription de la totalité des huit cent vingt mille (820.000) actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue aux présentes:

la société anonyme TREFINANCE S.A., prédésignée,

ici représenté par Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, avec adresse professionnelle au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 novembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Lequel mandataire a déclaré souscrire au nom et pour compte de la société TREFINANCE S.A., prénommée, toutes les huit cent vingt mille (820.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et a déclaré de même libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature consistant en neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.999.997) actions sans désignation de valeur nominale, sur un total de dix millions (10.000.000) actions de la société EURIDEA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 50.880), pour une valeur totale de huit millions deux cent mille euros (8.200.000,- EUR).

Le prédit souscripteur, par son représentant susnommé, déclare, sous base d'un certificat, établi par lui, en date du 26 novembre 2004, que la contribution en nature est libre de toute charge et qu'il n'y a pas d'obstacle à la libre transmission à la Société.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, un rapport a été établi par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en date du 24 novembre 2004 sur les apports en nature qui contient les conclusions suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 820.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune de FIVECOM S.A. à émettre en contrepartie.»

Le rapport prémentionné, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants à l'acte et par le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social présentement augmenté de huit millions deux cent trente-trois mille quatre cent quarante euros (8.233.440,- EUR) à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par annulation de huit cent dix-huit mille trois cent quarante-quatre (818.344) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le montant de la réduction de capital, soit huit millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante euros (8.183.440,- EUR) sera employé pour couvrir les pertes reportées de la Société, au 31 décembre 2003, à hauteur de sept millions sept cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (7.783.527,99 EUR). Le solde de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent douze euros et un cent (399.912,01 EUR) sera affecté à une réserve libre.

Il a été décidé en outre que le montant de six euros et neuf cents (6,09 EUR) figurant à l'heure actuelle dans le poste «primes d'émission du bilan de la Société» sera également affecté à la réserve libre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation et la réduction de capital ci-dessus et décide que cet article trois (3) premier alinéa des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 3. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971:

Puisque suite à l'apport en nature par TREFINANCE S.A., prénommée, de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.999.997) actions sans désignation de valeur nominale, la Société détient des

actions représentant plus que 65% (en l'espèce: 99,9997%) du capital social émis par EURIDEA LUXEMOURG S.A., pré-désignée, une société ayant son centre d'activités et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange d'actions nouvellement émises dans le capital de la Société qui a son centre d'activités et son siège statutaire dans un État membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Di Roberto, C. Giordano, F. Calamari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2004, vol. 889, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(001723.3/239/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

FIVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 69.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(001724.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

MUNSTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 19.885.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur André Schwachtgen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MUNSTER, ayant son siège social à Luxembourg, 5-7, rue Munster, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision prise par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 15 décembre 2004.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société MUNSTER, R.C. B numéro 19.885 fut constituée le 14 octobre 1982 sous forme d'une société anonyme suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie. Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 30 novembre 1982.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 16 juillet 2004.

II.

Le capital souscrit et libéré de la susdite société MUNSTER est fixé à deux millions quinze mille quatre cent vingt-sept (2.015.427,-) euros, représenté par huit cent treize (813) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, entièrement libérées.

III.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2004, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 733 du 16 juillet 2004, a décidé de porter le capital autorisé de la Société à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cents (2.974.800,-) euros et a chargé le Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, durant une période expirant au cinquième anniversaire de la publication au Recueil du Mémorial C du procès-verbal d'assemblée précitée.

IV.

Dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion précitée du 15 décembre 2004, accepté les souscriptions à une première tranche d'augmentation de capital à concurrence de trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227,-) euros, consistant en l'émission de treize (13) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,-) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.

Ces treize (13) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées en espèces comme suit par:

1) la société anonyme JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, pour son administrateur-délégué Monsieur Dr. Dieter Steberl, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
2) la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A. (IBS & PARTNERS), avec siège social à L-1219 Luxembourg, pour son administrateur-délégué Monsieur Bernard Zimmer, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
3) la société à responsabilité limitée PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, pour son gérant Monsieur Guy Kersch, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
4) Monsieur Romualdo Massa Bernucci, directeur à la Banque Européenne d'Investissement, demeurant à L-2715 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
5) Monsieur Gert Staengel, président de ROBERTSON ASSOCIATES A.G. ZURICH, demeurant à D-70329 Stuttgart, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
6) Monsieur Michel Thoma-Melchers, administrateur de sociétés, demeurant à L-2445 Luxembourg, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
7) Monsieur Joseph Braun-Ipavec, administrateur-délégué de l'IMMOBILIERE LIVANGE S.A., demeurant à L-5671 Altwies, une action, soit deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros	2.479,-
8) Monsieur Claude Elsen-Izat, Chief Executive Officer de PROBOTEC (GB), demeurant à L-1134 Luxembourg, quatre actions, soit neuf mille neuf cent seize euros	9.916,-
9) Monsieur Yves Elsen, ingénieur diplômé / MBA INSEAD, demeurant à L-8266 Mamer, deux actions, soit quatre mille neuf cent cinquante-huit euros	4.958,-
Total: treize actions, soit trente-deux mille deux cent vingt-sept euros	32.227,-

Le montant de trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227,-) euros a été mis à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

VI.

En conséquence de cette augmentation de capital, la première phrase de l'article cinq des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 - 1^{ère} phrase.** Le capital social est fixé à deux millions quarante-sept mille six cent cinquante-quatre (2.047.654,-) euros, représenté par huit cent vingt-six (826) actions de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479) euros chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête, et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Schwachtgen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 30, case 3. – Reçu 322,27 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 janvier 2005.

P. Decker.

(001778.3/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

MUNSTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 19.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 janvier 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(001780.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

ALIMENTARY INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.373.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALIMENTARY INVESTMENT COMPANY S.A., R.C.S. Luxembourg B 72.373, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 4 du 3 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 120 du 4 février 2000.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune constituant l'intégralité du capital social de six cent cinquante et un mille euros (EUR 651.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Mme Monica Canova, secrétaire, demeurant Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, comme Liquidateur.
3. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Madame Monica Canova, secrétaire, demeurant à Via Roncaiolo, CH-6874 Castel San Pietro, est nommée comme liquidateur.

Troisième résolution

Suite à l'approbation des points 1 et 2, il est décidé de fixer la rémunération et les indemnités du Liquidateur sur base des frais professionnels usuels et des règles habituelles, aux frais de la Société.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Blauen, I. Heintz, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002083.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

TRANSAC S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 49.487.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twentieth day of the month of December.
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TELE 2 EUROPE S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg section B under number 56.944;

hereby represented by M^e Frederic Lahaye, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December, 2004.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company (as defined below) has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of TRANSAC S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, (i) having its registered office at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (the «Company»), (ii) incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 November 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 15 March 1995, No. 109, (iii) entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg section B under number 49.487 and whose (iv) articles of incorporation have been amended for the last time by a private contract (conversion into euro) of 18 December 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 5 June 2002, No. 852.

II.- The Company has a share capital of eight million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty-five cent (EUR 8,737,998.85), represented by three hundred fifty-two thousand four hundred ninety (352,490) fully paid up shares of a par value of about twenty-four point seven eight nine three five two seven four six three eight euro (EUR 24.78935274638) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing and the annual accounts (and any document in respect thereof such as the notes to the accounts, the auditor's report and the report of the board of directors of the Company) of the Company pursuant to interim accounts dated 20 December 2004 which shall be annexed to the present deed for purposes of registration.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company and to have fully paid, or provided for, all debts and liabilities of the Company known at the date of the present deed.

V.- The appearing party declares that it shall take over all assets and assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all debts and liabilities of the Company.

VI.- As a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and the auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 1,500.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TELE 2 EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 56.944;

représentée aux fins des présentes par M^e Frederic Lahaye, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2004.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- La comparante est la seule et unique actionnaire de la société anonyme TRANSAC S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, (i) ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de

Luxembourg (la «Société»), (ii) constituée suivant acte de Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mars 1995, n° 109 (iii) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, Section B, sous le numéro 49.487 et (iv) dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé (conversion en euro) en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juin 2002, n° 852.

II.- Le capital social de la Société, s'élève actuellement à huit millions sept cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 8.737.998,85), représenté par trois cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix (352.490) actions d'un pair comptable d'environ vingt-quatre euros sept huit neuf trois cinq deux sept quatre six trois huit cents (EUR 24,78935274638) chacune, intégralement libérée.

III.- La comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière et les comptes annuels (et tous autres documents connexes tels que les annexes, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du conseil d'administration de la Société) de la Société, suivant des comptes intérimaires du 20 décembre 2004 qui sont annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

IV.- Le comparant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la Société et déclare que toutes les dettes et obligations connues de la Société en date des présentes ont été payées ou provisionnées.

V.- Le comparant déclare qu'il reprendra à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et la liquidation de la Société est ainsi clôturée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 1.500,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 17, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 décembre 2004.

P. Decker.

(001803.3/206/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

NARAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 98.211.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société avec siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 octobre 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme NARAI S.A., R.C.S. Luxembourg B 98.211, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Wicht, notaire de résidence à Genève, Suisse, en date du 20 mars 1980, et dont le siège a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg avec adoption de la nationalité luxembourgeoise sans discontinuité de la personnalité juridique, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 177 du 12 février 2004.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en cinquante (50) actions d'une valeur nominale de six cent quarante euros (EUR 640,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NARAI S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Colson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 42, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002077.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

UNIFORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.378.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 décembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2004, volume 530, folio 24, case 5;

I.- Que la société anonyme UNIFORINVEST S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.378, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 482 du 24 juin 1999,

- et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 4 du 2 janvier 2002;

- en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 716 du 10 mai 2002;

- en date du 17 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 422 du 17 avril 2003.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme UNIFORINVEST S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme UNIFORINVEST S.A.

IV.- Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2005.

J. Seckler.

(001862.4/231/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

PRIME PENSION, BGL ASSEP B, Association d'Epargne Pension.
R. C. Luxembourg B 85.566.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Jean-Louis Margue, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, résidant à Contern.
- 2) Monsieur Thierry Schuman, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, résidant à Luxembourg.
- 3) Monsieur Carlo Thill, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, résidant à Leudelange.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

C. Thill / J.-L. Margue

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001854.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.223.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING, L-2419 Luxembourg, 7, rue Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 52.223,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C numéro 583 du 16 novembre 1995,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 2004, en voie de publication au Mémorial C.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

La fonction de secrétaire est remplie par Madame Cristina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Rapport du commissaire à la liquidation

- Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

- Clôture de la liquidation

- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 21 décembre 2004.

- Divers

2. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

3. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, comme suit:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., en abrégé S.R.E., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, en sa qualité de commissaire à la liquidation, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Paul Le Marquand, administrateur, né à Jersey, le 7 décembre 1967, demeurant à La Vieille Maison, La rue de la Blanche Pierre, Trinity, Jersey JE3 5HG, de sa gestion de liquidateur de la société et à la société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., en abrégé S.R.E., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir de ce jour à L-2419 Luxembourg, 7, rue Fort Rheinsheim.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme J & P TRANSERVICE S.A. HOLDING a définitivement cessé d'exister.

Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour les travaux effectués jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: N. Steuermann, C. Vidal, Y. Wallers, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, vol. 146S, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 janvier 2005.

P. Bettingen.

(001828.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01357/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.906.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01358/696/16)

Le Conseil d'Administration.

PAN-HOLDING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

qui se tiendront le 26 avril 2005, respectivement à 12.30 heures et 15 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec les ordres du jour suivants:

ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour:

Modification de l'article 19 paragraphe premier des Statuts de la Société.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2004.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2004.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

L'unique point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire requiert un quorum de présence de la moitié du capital social et la résolution doit être approuvée par une majorité des deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les rapports du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées aux deux assemblées sont disponibles sur demande à adresser au siège social de la Société.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 21 avril 2005 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis aux Assemblées Générales, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 21 avril 2005.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à ces Assemblées et qui souhaiteraient s'y faire représenter, sont priés de faire parvenir avant le 21 avril 2005 à PAN-HOLDING, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

II (01325/1987/36)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE B.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.916.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 13.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01175/755/21)

Le Conseil d'Administration.

COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01359/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EREMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01360/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BSI-MULTINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.740.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on May 2, 2005 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2004.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2004.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank INTESA BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 28, 2005.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI MONEY MARKET FUND Sicav c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 28, 2005.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01485/755/30)

The Board of Directors.

16349

BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (01361/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE HAMPTONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.750.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01362/795/16)

Le Conseil d'Administration.

F.A.M. PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.628.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 11.00 heures, au siège social et dont l'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts comme suit:
«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société d'investissement à capital variable (SICAV) régie par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif sous la dénomination F.A.M. PERSONAL FUND (ci-après dénommée «la Société»).»
2. Modification de l'article 3 des statuts comme suit:
«La société a pour objet exclusif le placement de ses fonds dans des valeurs mobilières variées et dans d'autres valeurs permises dans le but de répartir les risques d'investissement et faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. Il n'est pas prévu de promouvoir la vente de ses actions auprès du public dans l'Union Européenne ou dans toute partie de celle-ci. D'une façon générale, la Société peut prendre toute mesure et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières.»
3. Modification de l'article 5 des statuts au deuxième paragraphe afin de convertir le montant en francs luxembourgeois en Euro:
«Le capital social minimum de la Société est de 1.250.000,- EUR. Ce capital devra être atteint dans les six mois de la constitution de la Société.»
4. Modification de l'article 6 des statuts au premier paragraphe comme suit:
«Pour chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.»
5. Modification de l'article 6 des statuts introduisant un neuvième paragraphe comme suit:

«Le Conseil d'Administration pourra également émettre des fractions d'actions, sauf si l'actionnaire désire la délivrance physique de certificats d'actions. Dans ce dernier cas, les émissions d'actions pourront uniquement affecter un nombre entier d'actions. Les fractions d'actions ne donnent pas droit de vote mais donnent, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, droit à un prorata de dividendes.»

6. Modification de l'article 7 des statuts au dernier paragraphe comme suit:
«La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre des actionnaires ou avec la destruction de l'ancien certificat.»
7. Modification de l'article 9 des statuts en supprimant le dernier paragraphe comme suit:
«L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de janvier à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration souverainement constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.
Les autres Assemblées Générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»
8. Modification de l'article 15 des statuts au dernier paragraphe comme suit:
«Par exception au paragraphe précédent, un compartiment pourra investir jusqu'à 100% de ses actifs dans un même OPC luxembourgeois relevant de la partie I de la loi du 30 mars 1988 et/ou de la loi du 20 décembre 2002. Dans ce cas, les dispositions d'investissements propres à ce compartiment devront le mentionner clairement et identifier l'OPC dans lequel les actifs seront investis. Les actionnaires devront également être informés des politiques d'investissements propres à cet OPC ainsi que des charges supplémentaires propres à ce type d'investissement et qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité des investissements.»
9. Modification de l'article 20 des statuts au troisième paragraphe comme suit:
«Le paiement du prix de rachat sera normalement fait dans un délai à déterminer par le Conseil d'Administration et qui ne pourra excéder 7 jours ouvrables après la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire applicable et réception des documents requis. Les actions rachetées par la Société seront annulées. La Société devra racheter ses actions à tout moment selon les limitations imposées par la loi du 20 décembre 2002.»
10. Modification de l'article 20 des statuts introduisant un quatrième paragraphe comme suit:
«La Société peut accepter le rachat d'actions en nature par dévolution d'une partie proportionnelle du portefeuille du compartiment concerné, selon les mêmes conditions décrites pour les souscriptions par apport dans l'article 23 de ces statuts.»
11. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe A d) en substituant le mot «litres» par «titres» comme suit:
«Dans la mesure où les titres en portefeuille à la date d'évaluation, ne sont pas négociés ou cotés sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, si pour des titres cotés ou négociés sur une bourse officielle ou un autre marché réglementé, le cours déterminé conformément au sous-paragraphe b) ou c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces titres, ceux-ci seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.»
12. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe C 4) comme suit:
«au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments; étant entendu que chaque compartiment ne répond que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»
13. Modification de l'article 24 des statuts au premier paragraphe comme suit:
«L'exercice social commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»
14. Modification de l'article 26 des statuts à l'avant-dernier paragraphe comme suit:
«En cas de fermeture du compartiment par apport à un autre compartiment de la sicav ou d'un autre OPC de droit luxembourgeois qui remplit les conditions de la Directive CEE/85/611, les actionnaires auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé.»
15. Modification de l'article 27 des statuts au quatrième paragraphe comme suit:
«En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, sans préjudice de l'application de la loi du 20 décembre 2002.»

Le quorum requis pour cette assemblée est de 50% des actions émises et les résolutions devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

16351

LAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.143.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 6, 2005* at 3.30 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (01363/795/16)

The Board of Directors.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 mai 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01364/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 26, 2005* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2004
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors fees
7. Miscellaneous

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at:

- ARCA SGR S.p.A, Via Mosè Bianchi, 6, I-20149 Milan

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

II (00483/584/26)

The Board of Directors.

16352

LAYERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.617.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (01365/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01397/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.141.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 6, 2005 at 3.30 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge to the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (01398/795/14)

The Board of Directors.

NACARAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.005.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 6, 2005 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (01399/795/14)

The Board of Directors.

CHRONOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01400/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01418/755/21)

Le Conseil d'Administration.

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.520.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on May 4, 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
5. Miscellaneous

I (01427/534/15)

The Board of Directors.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004

3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01529/755/21)

Le Conseil d'Administration.

**EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Notaire le 25 avril 2005 à 12.00 heures au siège social de la Société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 et modification subséquente des articles 3, 5, 18, 23 et 25 des statuts.
2. Modification de l'article 3 des statuts pour le libeller comme suit:
«L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou en d'autres actifs financiers liquides visés à l'article 41(1) de, la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration en vertu, de l'article 10 ci-dessous, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 précitée relative aux organismes de placement collectif («ci-après dénommée «la Loi de 2002»). La Société sera auto-gérée ou bien nommera une société de gestion.»
3. Modification de l'article 10 des statuts concernant la politique d'investissement.
4. Modification de l'article 6 paragraphe 2 phrase 1 pour supprimer «et pour la première fois en 2002» et de l'article 20 paragraphe 1 afin de supprimer la phrase 2.
5. Prise d'effet des modifications mentionnées aux points 1), 2), 3) et 4): le 1^{er} juin 2005»

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elle seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée selon les modalités mentionnées ci-dessous.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnées ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration, cinq jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont admis à assister ou à être représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S. Pietro, 4,1-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

Le texte du projet de refonte des statuts et le prospectus modifié sont disponibles au siège de la Société.

II (01385/1913/50)

Le Conseil d'Administration.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.145.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which, in accordance with the articles of incorporation of the Company, will take place on Tuesday *April 26, 2005* at 11.00 a.m. at the Hotel Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

- (1) to hear the reports of the Board of Directors:
 - on conflicts of interest pursuant to Article 57 of the Luxembourg law of August 10, 1915,
 - on the compensation of the CEO (Administrateur-Délégué), the Chairman and the Board members pursuant to Article 60 of the Luxembourg law of August 10, 1915;
- (2) to hear the Management Report by the Board of Directors of the Company for the year ended December 31, 2004;
- (3) to hear the reports by the auditors of the Company in respect of the consolidated and unconsolidated financial statements of the Company for the year ended December 31, 2004;
- (4) to consider and approve the financial statements (annual accounts: balance sheet and statements of profit and loss) of the Company for the year ended December 31, 2004 in their consolidated form;
- (5) to consider and approve the financial statements (annual accounts: balance sheet and statements of profit and loss) of the Company for the year ended December 31, 2004 in their unconsolidated form;
- (6) to allocate the results of the Company for the year ended December 31, 2004 by allocation of the annual net income to the carry forward account;
- (7) to grant discharge to all Directors of the Company who have been in office during the year ended December 31, 2004;
- (8) to authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to purchase, acquire or receive shares in the Company, from time to time over the stock exchange or in privately negotiated transactions, and in the case of acquisition for value, at a purchase price being no less than EUR 0.01 and no more than EUR 4.00 and on such terms as shall be determined by the Board of Directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for purchases completed on or before October 25, 2006;
The acquisition of shares shall in addition be carried out in accordance with the following conditions:
 - (a) They may be made by all methods or means in accordance with applicable regulations.
 - (b) They may be made inter alia, and by order of priority:
 - (i) to reduce the capital of the Company (in value or in number of shares);
 - (ii) to meet obligations resulting from employee share option programs or other allocations of shares to employees of the Company or of an associate company;
 - (iii) to meet obligations resulting from debt financial instruments exchangeable into equity instruments;
 - (iv) to remit shares in payment or exchange in relation to possible external growth transactions;
 - (v) under the terms of a liquidity contract.

Shares redeemed may only be reduced as set out under (i) above with the prior authorisation of a General Meeting of Shareholders held following the date hereof;
- (c) In accordance with Article 49-2 of the Luxembourg law concerning commercial companies, the maximum number of shares that the Company may hold pursuant to this authorisation is 10 % of the issued share capital of the Company;
- (9) to confirm the principles of compensation of Board members;
- (10) to reappoint the independent auditors PricewaterhouseCoopers for a one year period to end at the next Annual General Meeting deciding on the 2005 accounts;
- (11) miscellaneous.

Full details and a summary of the draft resolutions submitted to the Shareholders Meeting are available at the registered office or on the Company's site:

<http://investor.gemplus.com/>

Participation at the meeting and the right to vote is restricted to shareholders. Shareholders must, therefore, be able to prove that they are shareholders as of the date of the meeting in order to attend.

If the shareholder's shares are registered in the register of shareholders

Each shareholder inscribed in the shareholder register (or his or her legal representative) may attend the meeting or be represented at such meeting.

Registered shareholders may also vote by proxy. A proxy form is enclosed. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she must complete and sign the enclosed proxy form and return it by fax to + 33 3 26 09 89 83 and by mail to GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. c/o CCF, Service Assemblées GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., avenue Robert Schuman - B.P. 2704, 51051 Reims Cédex France. In order to be included in the votes, the proxy should be

received by 5.00 p.m. Luxembourg time on Friday April 22, 2005. The proxy will only be valid if it includes the shareholder's or his or her legal representative's first name, surname, number of shares held and official address and signature. Shareholders should note that the CCF may not be named as proxy holder.

If the shareholder's shares are held through a clearing system

Shareholders who hold their shares through a clearing system need to contact their bank or stockbroker in order to receive a certificate - either from their bank or stockbroker or from the French correspondent of their bank or stockbroker - confirming the identity of the shareholder, shareholder status and number of shares held and the blocking of such shares until after the meeting.

The certificate must further state that the relevant shares are held through EUROCLEAR FRANCE. Shareholders should then deliver such certificate in original to the CCF, Service Assemblées GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., avenue Robert Schuman - B.P. 2704, 51051 Reims Cédex France, telephone number: + 33 3 26 09 86 26, fax number: + 33 3 26 09 89 83 by 5.00 p.m. Luxembourg time on Friday April 22, 2005 in order to have an admission card which the CCF will make available for such shareholders at the meeting. Alternatively such shareholders can instruct their bank or stockbroker to have their shares transferred out of EUROCLEAR FRANCE and inscribed in the shareholder register in their own name.

Shareholders holding their shares through a clearing system may also vote by proxy. A proxy form may be obtained at CCF, Service Assemblées GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., avenue Robert Schuman - B.P. 2704, 51051 Reims Cédex France, by telephone on +33 3 26 09 86 26 or by fax on + 33 3 26 09 89 83. In the event a shareholder wishes to vote by proxy he or she must complete and sign the proxy form and return it together with the certificate referred to above by fax to + 33 3 26 09 89 83 and by mail to GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. c/o CCF, Service Assemblées GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., avenue Robert Schuman - B.P. 2704, 51051 Reims Cédex France. In order to be included in the votes, the proxy and the certificate should be received by 5.00 p.m. Luxembourg time on Friday April 22, 2005. The proxy will only be valid if it includes the shareholder's or his or her legal representative's first name, surname, number of shares held and official address and signature. Shareholders should note that the CCF may not be named as proxy holder.

The Annual General Meeting can be validly held whatever the number of shares represented at such meeting and resolutions shall be validly adopted at such annual general meeting if approved by a simple majority of the shares represented.

II (01264/260/92)

The Board of Directors.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01486/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FRASER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01487/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01488/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUMENSONNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.077.

Mesdames et Messieurs les obligataires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des obligataires de la Société qui se tiendra le 4 mai 2005 à 10.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du transfert de siège vers l'Italie
2. Divers

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

I (01516/000/16)

AUTO SPORT DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 68.845.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Strassen, 161, rue du Kiem pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
5. Elections.
6. Divers.

I (01528/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.

5. Nomination de nouveaux Administrateurs.

6. Divers.

I (01613/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

EASTMAN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 101.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01530/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROFONPROFIT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 26, 2005 at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2004
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (00484/755/20)

The Board of Directors.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 11.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01093/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 27 avril 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00583/755/31)

Le Conseil d'Administration.

GNA, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.481.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on April 27, 2005 at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (00688/534/14)

The board of directors.

MATHUR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 avril 2005 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00691/534/14)

Le Conseil d'Administration.

WALNUT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 avril 2005 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00695/534/15)

Le Conseil d'Administration.

APPARATUR VERFAHREN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mars 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00703/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.670.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01023/795/14)

Le Conseil d'Administration.

C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01024/795/14)

Le Conseil d'Administration.

16361

CB ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.623.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 25 avril 2005 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01025/755/22)

Le Conseil d'Administration.

EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2004
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2005
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: CREDEMLUX, 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: CREDITO EMILIANO S.p.A., Via Emilia S. Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire CREDEMLUX, comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, téléfax ou tout moyen similaire soit directement à CREDEMLUX, soit par l'intermédiaire de CREDITO EMILIANO S.p.A.

II (01384/1913/38)

Le Conseil d'Administration.

DCF FUND (I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.729.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mercredi 27 avril 2005 à 11.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01095/755/21)

Le Conseil d'Administration.

DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 86.728.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le mercredi 27 avril 2005 à 12.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01096/755/21)

Le Conseil d'Administration.

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01135/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

16363

SYNERFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.574.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2005* at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (01150/795/14)

The Board of Directors.

SULUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *27 avril 2005* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01151/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EOLIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.352.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *25 avril 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01152/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.260.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 26, 2005* at 5.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (01153/795/14)

The Board of Directors.

16364

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01154/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PISKOL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.147.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANTICIPATE ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 25, 2005 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

II (01263/795/14)

The Board of Directors.

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01324/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01216/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

16365

SODEVIM, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.425.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 avril 2005 à 10.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (01241/000/21)

Le Conseil d'Administration.

COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.838.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 25 avril 2005 à 14.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (01242/000/21)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01258/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01257/755/20)

Le Conseil d'Administration.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01267/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL MULTI STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.385.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CAPITAL MULTI STRATEGIES à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/CE
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (01375/755/21)

Le Conseil d'Administration.

VIALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (01268/1023/16) Le Conseil d'Administration.
-

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
 5. Nominations statutaires.
 6. Divers.
- II (01274/1023/17) Le Conseil d'Administration.
-

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 26 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (01276/1023/16) Le Conseil d'Administration.
-

BAOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.895.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 25 avril 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004 et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01277/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01270/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01271/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

MAREST LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (liquidée).

R. C. Luxembourg B 88.243.

La société MAREST LUX, S.à r.l. ayant été liquidée en date du 12 novembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 10 juillet 2002 entre la société MAREST LUX, S.à r.l. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001881.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2005.